



Fédération française de cyclotourisme

**RÈGLEMENT DU PARTICIPANT
TOUR CYCLOTOURISTE 2025**

SOMMAIRE

Article 1 – Contexte

Article 2 – Esprit du Tour cyclotouriste

Article 3 - Critères de participation, dossier d'engagement et inscription

Article 4 – Assurances

Article 5 – Tenue vestimentaire

Article 6 – Sécurité – assistance sanitaire et matériels

Article 7 – Hébergements - repas

Article 8 – La logistique

Article 9 – Règles de vie et respect de l'environnement

Article 10 – Promotions de la Fédération française de cyclotourisme et droit à l'image

Article 11 – Les itinéraires

Article 1

Le Tour cyclotouriste est une organisation de la Fédération française de cyclotourisme.

Il se déroule chaque année impaire.

Le parcours d'environ 2 900 km comprend 20 étapes,

La ville de départ et d'arrivée fait l'objet d'une candidature qui doit prendre en compte un cahier des charges précis, c'est le Comité directeur fédéral qui décide de l'attribution.

Pour 2025 c'est la ville de Albi (81) qui a été retenue.

Article 2

Esprit du Tour cyclotouriste

C'est une randonnée de tourisme à vélo, **sans esprit de compétition**, dont l'organisation est maîtrisée par une équipe de 5 bénévoles appelée C.N.O. (Comité national d'organisation).

C'est un concept touristique, culturel et sportif, axé sur le respect de l'environnement, de la découverte de notre territoire, de la convivialité, de l'amitié et de l'entraide.

C'est un événement sportif, alliant tourisme, endurance, effort, défi et plaisir d'aller au bout de soi-même.

Article 3

Critères de participation, dossier d'engagement et inscription

Le Tour cyclotouriste est ouvert au(x) licencié(e)s de la Fédération française de cyclotourisme majeur(e)s le jour du départ, et aux pratiquants étrangers possédant une licence au sein de la Fédération française cyclotourisme de l'année de référence.

Le nombre de participants est limité à 50, les validations des inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers individuels complets. En cas de surnombre les derniers candidats seront sur une liste d'attente, priorité sera donnée aux adhérents qui n'ont jamais participé à cette randonnée.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

- Le bulletin d'engagement dûment complété,
- Une photo d'identité couleur - format 4,5 x 3,5cm (pas de photocopie ni de photo scannée).
- La photocopie de votre licence de l'année 2024 et 2025,
- Le montant de l'inscription

La formule Petit Braquet minimum sera exigée.

Inscription

Le coût du Tour cyclotouriste est de 2 600 euros pour l'année 2025

Ce montant comprend :

Les repas soir et midi y compris le repas du 05 juillet au soir.
L'hébergement de type, hôtel, villages-vacance, mobil home et/ou chalet.
Le transport des bagages (20 kg maximum par personne)
Une trace GPS vous sera remis 1 mois avant votre départ.
Une dotation vestimentaire de 2 maillots (manches courtes), deux tee-shirts.
Une récompense finale.

Ce montant ne comprend pas :

Les repas du jour de repos.
L'acheminement de votre lieu de résidence à la ville départ
L'acheminement du retour jusqu'à votre lieu de résidence
Les frais relatifs à vos besoins personnels (boissons en dehors des repas, consultations médicales, réparations vélos etc...)
L'hébergement du 05 juillet 2025.

Article 4

Assurances

Assistance rapatriement : seules les licences « Petit-braquet » (minimum obligatoire), et « Grand-braquet » comportent ces garanties : transport de l'assuré blessé ou malade, soins médicaux à l'étranger, rapatriement ou transport sanitaire de l'assuré blessé ou malade.

Les détails de ces garanties figurent dans le dossier assurance adressé aux clubs ou aux licenciés membres individuels lors de l'affiliation ou la ré-affiliation.

Annulation :

Extrait des conditions particulières de la brochure séjours et voyages de la Fédération française de cyclotourisme.

Démarches :

L'assuré doit déclarer tout événement l'obligeant à annuler sa participation. Cette déclaration d'annulation doit être faite dans les 5 jours ouvrés auprès de la Fédération française de cyclotourisme, sauf cas de force majeure, après qu'il ait eu connaissance de ce fait. Si ce délai n'était pas respecté, le participant pourrait se voir refuser la prise en charge du sinistre. La déclaration d'annulation doit être accompagnée d'un justificatif.

Remboursement par l'organisateur :

Remboursement des sommes versées, hors cotisation de l'assurance, selon le barème suivant indiquant le montant des frais retenus :

- à plus de 45 jours du départ : 10 % du prix du Tour cyclotouriste
- de 45 à 31 jours du départ : 30 %
- de 30 à 16 jours du départ : 50 %
- de 15 à 7 jours du départ : 75 %

Moins de 7 jours du départ : 100 %

Contrat Mutuaide réservé aux personnes domiciliées en France.

Montant de la garantie : cette assurance garantie à l'assuré le remboursement de la somme retenue par l'organisateur, hors cotisation assurance, réglée et justifiée au moment de la survenance des événements, sous déduction d'une franchise de 40 €.

Montant de l'assurance annulation de voyage contrat : 8537 € soit 5 % du tarif du Tour cyclotouriste arrondi à l'euro supérieur (somme non remboursable).

Montant de l'assurance annulation de voyage multirisques : 8538 € soit 9 % du tarif du Tour cyclotouriste arrondi à l'euro supérieur (somme non remboursable). Afin de connaître les garanties liées aux différentes propositions, nous vous invitons à consulter la notice d'information.

Important ! Cette garantie doit être prise obligatoirement à l'inscription au Tour cyclotouriste. Par conséquent, le bulletin de souscription doit être renvoyé accompagné de son règlement avec le dossier d'inscription.

- **Période de garantie** : la garantie prend effet le jour de réception du bulletin et du paiement à la Fédération, et elle expire, pour le participant, le jour d'arrivée sur les lieux du Tour cyclotouriste.
- **Assurance bagages** : Contrat Mutuaide concerne tous les participants ayant souscrit cette garantie. Cette assurance garantie la détérioration et le vol caractérisé des biens confiés à l'organisateur selon les conditions détaillées au contrat.
- Montant de la prime : variable en fonction du montant de la garantie choisie :

Garantie :	800 €	1.500 €	2.300 €	5.000 €
Montant de la prime :	11,00 €	22,00 €	32,50 €	44,00 €

En cas d'événements graves imprévisibles (intempéries, conflits sociaux, ...) ne permettant pas d'assurer la sécurité des participants et/ou la logistique, le CNO se réserve le droit d'annuler tout ou partie cette manifestation sans que quiconque puisse formuler un recours à son égard.

Article 5

Tenue vestimentaire

Deux maillots à l'effigie du Tour cyclotouriste, et deux tee-shirts vous seront remis avant le départ.

Pour mieux vous identifier sur les parcours, le port de ces vêtements sera obligatoire du départ à la fin de la randonnée. Si pour des raisons exceptionnelles vous deviez porter un autre maillot, ce dernier devra être réglementaire par rapport à la charte publicité de la fédération.

Une chasuble haute visibilité sera fournie par le participant.

Article 6

Sécurité / Assistance sanitaire et matériels

Sécurité

Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que les consignes particulières du CNO, en cas de non-respect de ces règles élémentaires le CNO pourra décider sans recours possible de l'exclusion du participant.

Les vélos devront avoir l'**équipement pour voir et être vu et entendu**, ils devront avoir fait l'objet d'une révision complète avant le départ (un contrôle sera fait la veille du départ par le CNO, si ce dernier juge que le matériel n'est un bon état de fonctionnement, le participant ne sera pas autorisé à prendre le départ).

Le port du casque est fortement obligatoire.

La plaque de cadre est obligatoire.

Les participants devront emprunter les routes notifiées sur un fichier GPS qui sera remis un mois avant le départ.

L'assistance sanitaire et matériels

En cas de soins du participant et/ou de réparations de matériel durant l'étape, les participants devront suivre les consignes notifiées sur la plaque de cadre.

Il n'y aura pas de secouristes ni de mécaniciens sur le parcours, a contrario un transport (si l'état de santé du malade ou de l'accidenté le permet) pourra s'organiser par l'intermédiaire du CNO en appelant les numéros téléphoniques prévus à cet effet.

Des petits soins ou des petites réparations seront possibles à l'étape du midi et le soir.

Dans le cas d'une intervention plus importante, les modalités de secours et d'intervention seront négociées entre l'intéressé et le CNO.

En cas d'accident sur la route, chaque participant aura le réflexe de protéger l'accidenté sans le toucher, le couvrir, d'appeler les secours et d'organiser une zone de protection pour éviter les accidents en cascade. Si ce participant est diplômé, (Protection Civile – Secouristes – Médecins, infirmier, etc..) en fonction de ses aptitudes reconnues, il devra faire acte de civisme et de responsabilité pour apporter l'aide qui correspond à la circonstance.

Article 7

Hébergement /repas

Les hébergements

Les hébergements seront en ½ pension, dans des hôtels, bungalows, gîtes et Villages de vacances, en fonction des capacités d'accueil le groupe pourra être séparé.

Les chambres seront de 2 ou 3 lits qui seront répartis en fonction de la situation matrimoniale (lit double pour les couples) et/ou par affinité.

Les petits déjeuners seront pris, si possible, au lieu d'hébergement. Pour éviter un temps d'attente trop long le matin le CNO se réserve la possibilité de les organiser dans un autre lieu peu loin du départ.

La mise à disposition des hébergements se fera à partir de 17h (sauf cas particulier, mauvais temps par exemple). La remise des clés et la répartition des chambres seront exclusivement faites par les membres du CNO qui, en même temps exécuteront le pointage d'arrivée.

Les repas

Le repas de midi sera servi au fur et à mesure des passages des participants et ce à partir de 12h jusqu'à 14h30 au-delà de cet horaire il n'y aura plus de service. Le lieu sera connu la veille du départ et le plus souvent dans des salles communales.

Les repas équilibrés avec boisson seront préparés et servis par les bénévoles du CNO et les représentants des CoDep ou clubs sollicités pour la préparation de ceux-ci.

Les boissons supplémentaires seront possibles contre paiement.

Lors du passage au lieu des repas un pointage rigoureux des participants sera organisé.

Article 8

La logistique

Seuls les bagages étiquetés à votre nom et dont le poids ne dépassera pas 20 kg seront pris en charge par la logistique. N'oubliez pas de protéger votre vélo.

Les bagages ne seront pas acheminés dans les chambres, ils seront déposés dans un endroit proche de votre hébergement, lieu où ils devront être retournés le lendemain matin. Durant la journée les bagages ne seront pas accessibles, en cas de mauvais temps un petit sac léger (étiqueté à votre nom) avec linge de rechange sera accessible (maximum 2 kg).

En cas d'abandon le vélo du participant ne pourra pas être acheminé à la ville d'arrivée, chaque participant devra organiser le rapatriement de son matériel à partir de la gare la plus proche où il sera conduit par le CNO.

Article 9

Règles de vie et respect de l'environnement

Durant la totalité du séjour, chaque participant s'engage à faire preuve de solidarité envers le groupe et les membres du CNO.

Aucun déchet ne devra être jeté dans la nature, des sacs poubelles seront à votre disposition au niveau du ravitaillement.

En outre, le non-respect des consignes en générale et plus particulièrement celles liées à la sécurité ne seront pas négociables.

Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Tour cyclotouriste.

Article 10

Promotions de la Fédération française de cyclotourisme et droit à l'image

Durant cette randonnée, dans le cadre de la promotion du cyclotourisme et de la Fédération, nous aurons certain jour la venue de cyclotouristes locaux qui rouleront avec vous.

Nous devons leur réserver le meilleur accueil.

Certains soirs des réceptions avec élus locaux, clubs et médias seront organisées, votre présence sera vivement conseillée et appréciée.

Chaque participant autorisera la Fédération à reproduire, diffuser et publier les images et/ou les vidéos représentant les participants dans les publications, les supports et/ou sur le site internet fédéral. La Fédération garantira dans ce cadre que ces utilisations seront faites dans le respect des droits relatifs à l'honneur et à la réputation du participant.

Article 11

Les itinéraires

Ils ont été construits de façon à utiliser dans la mesure du possible des routes touristiques à faible circulation.

La longueur des étapes varie en fonction des difficultés et des hébergements.

Toutes les étapes seront téléchargeables sur GPS, les codes d'accès vous seront remis un mois avant le départ.

Le road book par étape vous sera remis (par fichier informatique 1 mois avant le départ son éventuelle impression papier sera faite par vos soins (aucun fléchage sauf dans les endroits très difficiles).

Je soussigné(e).....déclare accepter sans réserve le règlement du participant au Tour cyclotouriste 2025 de la Fédération française de cyclotourisme, et les contraintes diverses liées à la vie en groupe.

Fait àLe

Signature obligatoire du participant